

## **Sucre : l'OMC condamne le régime européen**

Mercredi 08 septembre, l'OMC a donné raison au Brésil, à l'Australie et à la Thaïlande qui, en 2002, avaient déposé une plainte à l'Organe de règlement des différends de l'OMC (ORD) contre le régime sucrier européen. Le panel de l'ORD condamne deux éléments de la politique européenne : d'une part, en subventionnant 17 millions de tonnes de sucre sous quota, il estime que l'Union européenne favorise la production et subventionne dans le même temps les 3,5 millions de tonnes exportées annuellement sur le marché international, ce qui est beaucoup plus que ce à quoi l'Europe s'est engagée dans le cadre des négociations à l'OMC. D'autre part, il dénonce la réexportation avec subvention des 1,3 millions de tonnes de sucre de canne importées depuis les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). Sur ce volet l'Union européenne considère, elle, que le niveau de prix auquel est acheté le sucre en provenance des ACP (le prix communautaire est largement supérieur au cours international) est un levier de développement important pour ces pays. A ce sujet les quatorze pays ACP (Barbade, Belize, Fiji, Guyane, Côte-d'Ivoire, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, St. Kitts & Nevis, Swaziland, Tanzanie, Trinité et Tobago), signataires du Protocole Sucre, et parties tierces au contentieux «Sucre», ont rappelé lors de la procédure que « leurs intérêts vitaux, voire dans certains cas, la survie de leurs économies et de leurs sociétés serait menacée si le panel devait conclure en faveur des plaignants [...] Pour la Guyane, 150 000 personnes d'une population totale de 750 000 dépendent de la filière sucre. Pour le Swaziland, la production sucrière représente 60% de la production agricole et 11 % du PNB. 93% des exportations agricoles de St. Kitts dépendent du sucre ».

L'Union européenne se réserve la possibilité de faire appel de cette décision qui, si elle finit par être entérinée, pourrait entraîner une réforme en profondeur du secteur sucre européen, au delà des propositions faites en juin dernier par le commissaire européen à l'agriculture.

La Confédération générale des betteraviers français (CGB) considère que le verdict de l'OMC constitue « un véritable scénario catastrophe en matière de production sucrière, de fermeture d'usines et de perte d'emplois ». Selon la CGB, 40% de la production française et 10 000 emplois industriels sont menacés.

## **Coton : les Etats-Unis envisagent de faire appel**

L'OMC vient de confirmer les conclusions d'un rapport de l'ORD qui, à la suite d'une plainte du Brésil déposée en octobre 2002, condamne la politique cotonnière américaine. Considérant cependant que l'argumentaire brésilien n'a pas montré de lien entre le régime cotonnier américain et d'éventuelles pertes de parts de marché brésiliennes, les Etats-Unis entendent faire appel et travailler à l'obtention d'une « solution négociée ».

## **Union africaine : sommet sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique**

Le 09 septembre, une vingtaine de chefs d'Etats de l'Union africaine ont conclu à Ouagadougou, Burkina Faso, une session extraordinaire d'une semaine sur les questions d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Lors de la séance d'ouverture, Alpha Oumar Konaré, président de la Commission de l'Union africaine et ancien président de la République du Mali, a estimé que l'Afrique a besoin de plus de ressources pour assurer son développement. « Ni l'annulation totale de la dette demandée depuis plus de 25 ans, ni le doublement de l'aide publique au développement promis depuis plus de 30 ans ne suffisent à atteindre les 64 milliards de dollars nécessaires à la mise en place du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ». Alpha Oumar Konaré a invité les partenaires de l'Afrique à accroître l'aide publique au développement et à financer les « engagements du Millénaire <sup>1</sup> ». A l'issue du sommet un plan d'action en 11 points a été adopté sans toutefois, selon des observateurs, qu'un mécanisme ne contraigne les Etats à l'appliquer.

---

<sup>1</sup> Réunis en septembre 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire, les dirigeants politiques du monde entier ont fixé un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici à 2015 pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes : réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans, réduire de trois quarts la mortalité maternelle, combattre les maladies, en particulier le VIH/sida et le paludisme, assurer un environnement durable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement, en fixant des objectifs relatifs à l'aide, aux échanges commerciaux et à l'atténuation de la dette.